

Image not found or type unknown



Demande pour prescription

Par **Bouricha fabien**, le **30/08/2017** à **11:24**

Bonjour maitre, en 2006 j'ai fait une bêtise, j'ai blessé sans faire exprès une personne, j'ai donc été jugé une première fois en décembre 2006 en grande instance, et par la suite en tribunal civil en 2011 pour les séquelles etc... Donc mon affaire ça fera 11 ans en octobre que cela est passé, et j'ai encore des huissiers qui viennent frapper à la porte... J'aimerais savoir sur quelle date se baser pour une éventuelle prescription, et combien d'années faut-il pour qu'elle est éventuellement lieu??

Je vous remercie par avance